Le Trait d'Union
Nexonnais

Bulletin Municipal d'Informations n° 256

1er quadrimestre 2018

COMMUNE DE NEXON - Tel. : 05.55.58.10.19 - Fax 05.55.58.33.50
Courriel : mairie.nexon@orange.fr - site internet : www.nexon.fr

Le Mot du Maire

Nexonnaises, Nexonnais, chers amis,

L'hiver météorologique, précoce, long et très pluvieux, aura cette année largement débordé sur l'automne et le printemps. Le service « espaces verts » a été un peu retardé dans la réalisation de ses nombreuses tâches par les intempéries, et le fleurissement empêché par le détrempage des sols jusqu'à la mi-avril. Côté voiries communales, à l'instar de la voirie départementale, celles-ci ont beaucoup souffert, et nul ne doute que le service du point à temps de notre syndicat de voirie sera très sollicité cette année. A noter le passage en agglomération d'une partie supplémentaire de la route de la Meyze à hauteur du SUPER U et de la pharmacie, suite à la consultation revenue majoritairement favorable des riverains, tant au niveau des questionnaires retournés, qu'à l'issue des débats de la réunion publique. Merci par avance de respecter les limitations de vitesse en vigueur pour la sécurité de tous. Dans ce domaine, un essai de sécurisation des abords du camping et du plan d'eau est en cours.

Approuvé le 5 mars dernier, le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'environ 613.000 € en hausse très importante par rapport à 2016, hausse notamment due à la perception de l'indemnité forfaitaire relative au remboursement du sinistre des poulinières, dont la reconstruction a débuté, ainsi qu'à un décalage de charges non imputées au présent compte administratif 2017. Pas de triomphalisme donc quant à ce résultat ; il reste à vérifier sur les exercices 2018 puis 2019 à venir l'effectivité des baisses de charges induites par notre politique d'investissement, notamment en matière de rénovation thermique. Le résultat cumulé de l'exercice 2017 établi à 1.076.000 € aura permis cette année de servir les besoins de la section d'investissement à hauteur de 729.000 €.

Le conseil municipal du 5 avril dernier a débuté par une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de TREBES, avec une pensée particulière pour la famille du Colonel Arnaud BELTRAME dont l'héroïsme honore la nation toute entière. Consacré principalement au budget communal, le montant des dotations de l'état constitue une bonne surprise. Non seulement elles ont cessé de baisser, mais elles ont été revues à la hausse de 26.000 € ; de quoi couvrir une inflation repartie elle aussi à la hausse, et une partie de la baisse des aides à l'emploi. Aussi, afin de poursuivre les efforts d'investissement importants engagés par la municipalité, une augmentation des taux de fiscalité locale de 2% a été actée par l'ensemble du conseil municipal.

Cette recette supplémentaire sera entièrement affectée aux financements des investissements à venir ; ateliers municipaux, opération centre-bourg, voirie communale et chapiteau pôle. Il s'agira également pour la municipalité de profiter de taux d'intérêts d'emprunts historiquement bas. Enfin, les travaux de réfection complète et d'accroissement de capacité de la station d'épuration des eaux usées du bourg, ainsi que l'amélioration des réseaux, devront être engagés avant la fin de l'année afin de percevoir l'aide très importante à hauteur de 60 % obtenue auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Plusieurs rencontres avec le général de brigade de gendarmerie François BONAVITA, commandant adjoint de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine, se sont déroulées tant à la mairie qu'à la préfecture de la Haute-Vienne avec Monsieur le Préfet afin de travailler à l'élaboration d'un projet de nouveau casernement à Nexon. Le programme, qui pourrait rassembler les participations de l'Etat, du Département, de l'ODHAC, et de la Commune comprendrait six pavillons et un bâtiment de service. Le terrain qui retiendrait finalement l'attention des services bâtiments de la gendarmerie serait celui « fléché » par la commune dès 2007 à Cornedie en fond de lotissement. Les rencontres vont se poursuivre dans les mois qui viennent afin de réussir ensemble cette relocalisation.

Comme vous le voyez, une série d'ouvrages publics qui avait notamment fait les grandes heures de la modernisation de la commune dans les années 1970, à l'instar de l'école primaire désormais rénovée, arrive également à échéance d'amortissement. Nous vous remercions de votre confiance pour engager les travaux à venir indispensables au maintien d'un bon niveau de services publics à Nexon.

F G-R

Le Conseil Municipal

*En préambule de la séance du 05 avril, le Maire demande au conseil municipal de faire **une minute de silence** en mémoire des victimes de l'attentat du SUPER U de la ville de TREBES, dans l'Aude, et plus particulièrement à l'attention du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME et sa famille.*

Finances

Deux axes concernent ce chapitre :

- Le compte administratif 2017 qui est l'exact reflet des décisions budgétaires et des dépenses de la commune
- Le vote du budget 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Budget principal

L'exécution de l'exercice budgétaire 2017 est la suivante :

❶ Section de fonctionnement :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses	2.115.045,25	2.241.229,40 €	2.109.793,40 €
Recettes	2.392.398,38 €	2.454.237,05 €	2.731.772,01 €

Soit un résultat de l'exercice 2017 de : **+ 621.978,61 €** (+ 213.007,65 € en 2016)

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement (y compris le résultat cumulé de l'année précédente + 454.706,05 €) **est de 1.076.684,66 €** (521.351,63 € en 2016).

❷ Section d'investissement :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses	840.885,98 €	541.850,36 €	1.377.909,00 €
Recettes	987.354,85 €	701.577,25 €	582.154,58 €

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 594.847,60 €, auquel se rajoute un report déficitaire de l'année précédente de 156.962,58 € et des restes à réaliser positifs de 222.781 € de l'année 2017 (actions en cours de réalisation ou inscrits dans nos projets).

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de - 729.029,18 €.

La section d'investissement appelle donc **un besoin de financement à hauteur de 729.029,18 €**

❸ Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2017 (pour mémoire : 1 076 684,66 €) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des membres présents,
Décide:

- D'**affecter** la somme de **729 029,18 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- De **conserver** le solde, soit **347 655,48 €** en recettes de la section de fonctionnement du budget 2018.

Budget assainissement

L'exécution de l'exercice budgétaire 2017 est la suivante :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses	64.395,11 €	51.515,24 €	50.541,36 €
Recettes	48.777,66 €	50.691,41 €	59.160,14 €

❶ Section de fonctionnement : Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 excédentaire de 8.618,78 €, auquel se rajoute un report excédentaire de l'année N-1 de **52.551,09 €**, soit un résultat cumulé de 61.169,87 €.

❷ En section d'investissement :

	CA 2015	**CA 2016**	**CA 2017**
Dépenses	28.591,24 €	282.019,78 €	51.190,28 €
Recettes	51.000,80 €	275.247,15 €	85.931,06 €

Soit un résultat excédentaire de 34.740,18 €, le résultat cumulé de la section d'investissement s'établit à **+ 84.226 €,** somme du résultat de l'exercice et du report de l'année N-1 (+ 49.485,22 €), auquel se rajoutent des restes à réaliser négatifs de 32.572 € de l'exercice 2017.

La section d'investissement présente un excédent de **51.654 €** et n'appelle donc pas de besoin de financement.

❸ Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2017 :

Le conseil municipal :
- **décide** de conserver le solde, soit **61.169,87 €,** en recettes de la section de fonctionnement du budget 2018.
- **dit** que le compte de gestion du comptable public est conforme au compte administratif 2017.

Budget lotissement : approbation du bilan comptable et du compte de gestion définitif.

La Trésorerie a édité un bilan comptable et un compte de gestion définitif qu'elle demande au conseil municipal d'approuver. Aucune écriture n'a été passée en 2017 par la collectivité.

Le conseil municipal, **autorise** le Maire à signer le **compte de gestion définitif 2017** du budget lotissement de la commune.

Budget 2018

La 1ère Adjointe en charge des finances expose que le projet de budget principal 2018 a été examiné par la commission des finances du 21 mars dernier, qui a proposé une augmentation **des taux de 3 %** pour l'année 2018 afin de couvrir les besoins de la section investissement.

	2014	2015	2016	2017	**2018**
Taxe d'habitation	11,50 %	11,79 %	11,91 %	11,91 %	**12,27 %**
Taxe foncière (bâti)	18,58 %	19,04 %	19,23 %	19,23 %	**19,81 %**
Taxe foncière (non bâti)	50,48 %	50,48 %	50,98 %	50,98 %	**52,51 %**

Ayant pris connaissance du montant des dotations de l'Etat mises en ligne le 04 avril en augmentation de 3,74 %, il est proposé au conseil municipal de n'augmenter les taux que **de 2 % pour l'année 2018**.

	2014	2015	2016	2017	**2018**
Taxe d'habitation	11,50 %	11,79 %	11,91 %	11,91 %	**12,15 %**
Taxe foncière (bâti)	18,58 %	19,04 %	19,23 %	19,23 %	**19,61 %**
Taxe foncière (non bâti)	50,48 %	50,48 %	50,98 %	50,98 %	**52,00 %**

Le produit attendu des contributions directes, tenant compte de l'augmentation des taux de 2%, s'élève à : **864 348 €.** Le conseil municipal **décide** de retenir les taux énoncés ci-dessus.

La section de fonctionnement
s'équilibre en dépenses et en recettes à 2.609.294 €

Les dépenses de fonctionnement

Frais de personnel
1.093.450 €

(personnel titulaire,
non titulaires, contrats aidés, charges sociales…)

Contributions Directes
226.249 €

dont
Contributions aux services départementaux d'incendie et de secours
39.249 €
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
11.000 €
Et subventions aux associations
83.000 €

Dépenses imprévues
113.876 €

Amortissements de subventions
16.772 €

Frais généraux
909.400 €

énergie - carburant - affranchissement
téléphone - assurances
entretien d'immeubles
Entretien espaces verts
bulletins municipaux
extension réseau électrique pour les particuliers
achats divers (produits entretien)…
Et remboursement de notre part cantine au Conseil Départemental - fournitures scolaires - activités périscolaires, transports et sorties scolaires...

Intérêts des Emprunts
31.300 €

Virements section d'investissement
220.223 €

Les recettes de fonctionnement

Dotations - Subventions et participations
839.467 €

dont
Dotation Générale de Fonctionnement D.G.F.
238.659 € (238.247 € en 2017)
Dotation de Solidarité Rurale DSR
332.523 € (312.482 € en 2017)
Dotation Nationale de Péréquation
85.346 € (81.921 € en 2017)...

Produits de gestion courante
108.000 €
Loyers - locations chalets - baux...

Produits et services du domaine
195.700 €

dont
Cantine - Transports Scolaires - Garderie
150.000 €

Impôts et Taxes
1.091.348 €

dont
Impôts et taxes dites « ménages
864.348 €
Reversement de la Communauté de Communes
152.000 €

Excédent de fonctionnement reporté
347.655 €

La section d'investissement
s'équilibre en dépenses et en recettes à 2.566.307 €

Les dépenses d'investissement

Voirie
120.000 €

Programme 2018

Vie scolaire

Travaux d'économie d'énergie et d'accessibilité Ecole Jacques Prévert
35.000 €
Restructuration 1/pension collège
150.000 €

Déficit d'investissement reporté

951.811 €

Emprunts

125.000 €

Achats divers
46.500 €

Serre orangerie
Logiciel camping
Equipement Espace Lelong Markoff...

Etudes
256.000 €

Dont
Etude construction nouveau chapiteau
170.000 €
Plan entretien espaces communaux (zérophyto)
11.000 €
Aménagement centre bourg
75.000 €

Services Municipaux
603.507 €

Travaux bâtiments communaux
50.000 €
Atelier Municipal
526.507 €
Matériaux, équipements divers, Véhicules...
27.000 €

Les recettes d'investissement

Subventions d'investissement

(Europe-Etat-Région-Département)
681.508 €

Emprunts et dettes
929.402 €

Emprunt à contracter si l'ensemble des programmes était payé sur l'exercice 2018 et ce sans subvention

Dotations - Fonds divers et réserves
178.000 €

dont
F.C.T.V.A.
170.000 €

Recettes d'ordre
236.994 €

provenant du
virement de la section de fonctionnement

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

729.029 €

Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour la 2ème période (8 janvier au 6 avril 2018)

Il est proposé au conseil municipal les tarifs de la restauration scolaire suivants :

A noter que seront déduites des forfaits : les journées de maladie de plus d'une semaine sur présentation d'un certificat médical, les journées de sorties scolaires ainsi que les journées de grève (10 octobre 2017, 6 février 2018...).

Ecole maternelle

- Forfait 4 jours : base 43 jours x 3,20 € = 137,60 €
- Forfait 5 jours : base 54 jours x 3,20 € = 172,80 €
- Tarif individuel : 4,00 € le repas

Ecole élémentaire

- Forfait 4 jours : 43 jours x 3,50 € = 150,50 €
- Forfait 5 jours : 54 jours x 3,50 € = 189,00 €
- Tarif individuel : 4,30 €

- conseil municipal du 05 mars -

Divers

Installation de M. Michel BONNET en tant que conseiller municipal

A la suite de la démission de Mme Aurélie THEVENY de ses fonctions de conseillère municipale et de 5ème d'adjointe au Maire, il a été proposé à M. Michel BONNET qui était en 17ème position éligible sur « Ensemble pour l'avenir de Nexon » de la remplacer en tant que conseiller municipal.

M. BONNET nous a fait part de son accord dans un courrier du 10 janvier 2018.

- conseil municipal du 05 mars -

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018

Le Maire expose que depuis la rentrée de septembre 2013 les élèves des écoles maternelle et élémentaire de Nexon sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des heures d'enseignement organisées sur 9 demi-journées.

Il est rappelé que la commune de Nexon a signé le 9 juillet 2015 une convention portant Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) pour une durée de 3 ans.

L'inspection d'académie, par courrier en date du 22 novembre 2017, a demandé aux communes de se prononcer sur le changement éventuel du rythme scolaire pour chaque école à la rentrée 2018, après avis des conseils d'écoles.

Le Maire informe l'assemblée que les conseils des écoles Maternelle Françoise Dolto et Elémentaire Jacques Prévert ont eu lieu respectivement les 26 et 27 février derniers et ont émis un avis favorable pour le maintien de la semaine de 4 jours ½.

L'association des parents d'élèves a diffusé un questionnaire auprès des parents, qui à la majorité, ont également adopté la même position.

Le Maire indique que la commune de Nexon se propose de présenter un nouveau P.E.D.T. à l'Inspection Académique avant le 31 mai prochain. Les rythmes scolaires qui seraient appliqués à la prochaine rentrée scolaire, avec une harmonisation entre les deux écoles maternelle Françoise Dolto et élémentaire Jacques Prévert, sont les suivants :

	Début matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
Lundi	9H00	12H00	14H00	16H15
Mardi	9H00	12H00	14H00	16H15
Mercredi	9H00	12H00		
Jeudi	9H00	12H00	14H00	16H15
vendredi	9H00	12H00	14H00	16H15

Le conseil municipal,

- approuve la reconduction de la semaine à 4 jours ½ dans les deux écoles de la commune de Nexon

- dit que le temps scolaire sera réparti comme indiqué ci-dessus.

- conseil municipal du 05 mars -

Autorisation de signer une convention de partenariat des classes de découverte en Pays de Nexon – Monts de Châlus

Le Maire expose que l'ex Communauté de Communes des Monts de Châlus avait demandé au C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Périgord Limousin un appui technique pour la valorisation du potentiel pédagogique du territoire des Monts de Châlus. Les objectifs poursuivis étaient la valorisation thématique du secteur (nature et patrimoine), un remplissage en basse saison du hameau de gîtes, un développement des activités existantes sur le territoire et une remise en visite du château des Cars et de ses écuries.

Le diagnostic général de l'offre pédagogique et de la structure d'accueil avait permis de dégager comme axe de développement, l'accueil de groupe d'une soixantaine de personnes maximum pour des activités hors saison touristique : plus particulièrement la proposition de classes de découverte sur le thème « Moyen Age/Renaissance », complétée par le thème « Environnement et Biodiversité ».

Une convention de partenariat est proposée à la commune de Nexon, qui contractualise l'organisation des classes de découverte sur le nouveau territoire intercommunal, en fixant les rôles de chacun et les tarifs négociés auprès des prestataires. Pour la commune, sont concernées les animations « Jardin des sens » et « Parc du château ».

Valérie LACORRE observe que l'organisation de ces classes de découverte doit être coordonnée avec l'activité de l'animateur Nature du Jardin des sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (*1 abstention*), **autorise** le Maire à signer la présente convention.

- conseil municipal du 05 avril -

Election d'un(e) 5ème adjoint(e)

A la suite de la démission de Mme Aurélie THEVENY de son poste d'adjointe chargée de la Culture et de la Communication, il est proposé au conseil municipal de la remplacer et donc de procéder à l'élection d'un(e) nouvel (le) adjoint(e).

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue au 1er tour, puis à la majorité relative des voix (article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Sur une question de Nicole QUINTANE, le Maire indique que le nouvel Adjoint pourra, en plus des domaines de délégation qui lui sont dédiés en propre (culture, communication), apporter son aide dans la gestion du service « scolaire et hygiène des locaux » qui nécessite beaucoup d'implication personnelle.

Après un échange avec Bernard RAYNAUD, le Maire invite le représentant de la liste minoritaire à proposer un candidat.

Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats au poste de 5ème Adjoint :

Marie-Claude BORAU-LAVAL, Frédéric MASSY et Nicole QUINTANE sont candidats.

Vote du 1er tour (18 votants) :

- Marie-Claude BORAU-LAVAL : 8
- Frédéric MASSY : 5
- Nicole QUINTANE : 4
- Bulletins blancs : 1

Vote du 2ème tour (18 votants) :

- Marie-Claude BORAU-LAVAL : 10
- Frédéric MASSY : 5
- Nicole QUINTANE : 2
- Bulletins blancs : 1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des voix, absolue des voix, il est procédé à un deuxième tour.

Le Maire **déclare** que **Marie-Claude BORAU-LAVAL est élue 5ème adjointe** à la majorité relative des voix.

- conseil municipal du 05 avril -

Modification de la composition des commissions communales

M. Michel BONNET a fait part de son souhait de participer aux commissions suivantes :

- Travaux et projets d'équipements
- Tourisme et site de la Lande
- Vie scolaire, sociale et associative, citoyenneté.

Les commissions précitées ont été modifiées en conséquence. L'avis du conseil municipal est sollicité sur les présentes modifications.

Le Maire indique que la règle de proportionnalité reste respectée.

Le conseil municipal, **modifie** la composition des commissions communales en ce sens.

- conseil municipal du 05 avril -

Désignation d'un(e) délégué(e) au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Le Maire informe qu'à la suite de la démission de Mme Aurélie THEVENY, il est proposé au conseil municipal de désigner, parmi les conseillers municipaux, un nouveau délégué pour le P.N.R. Périgord-Limousin. Monsieur Daniel FAUCHER est candidat.

Le conseil municipal, **accepte** la candidature de M. Daniel FAUCHER et le **désigne** en tant que délégué titulaire au comité syndical du P.N.R. Périgord-Limousin.

- conseil municipal du 05 avril -

Adhésion à l'association Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (A.F.M.D.)

Le Maire expose que dans le cadre du projet de « Sentier de Mémoire », il convient d'adhérer à l'association « Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » qui en est à l'initiative.

Il précise que pour les collectivités de - 5.000 habitants, l'adhésion annuelle est de 60 € .

Le conseil municipal,

- **décide** d'adhérer à l'association « Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » (A.F.M.D.),
- **dit** que les crédits nécessaires au règlement de l'adhésion seront inscrits au budget.

- conseil municipal du 05 mars -

Adhésion à La Route Richard Cœur de Lion

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association de La Route Richard Cœur de Lion. Le montant de la cotisation annuelle est de 160 €, elle était prise en charge, jusqu'à présent, par l'ex Communauté de Communes du Pays de Nexon.

Le conseil municipal, **décide** d'adhérer à l'association La Route Richard Cœur de Lion.

- conseil municipal du 05 avril -

Demande de rétrocession d'une concession cinquantenaire

Madame Pascale REBIERE souhaite procéder à la rétrocession à la commune de la concession n°2/50 du cimetière du bourg, cette concession familiale étant vide de toute sépulture. Les concessionnaires étant décédés (André REBIERE et son épouse), la rétrocession est réalisée à titre gratuit.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur cette demande.

Le conseil municipal, **accepte** la rétrocession gratuite de la concession de la famille REBIERE, la commune ne remboursant aux concessionnaires que de leur vivant.

- conseil municipal du 05 avril -

Autorisation de signer une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux

Le Maire expose que comme chaque année, la S.P.A. propose la convention de fourrière pour l'enlèvement et la garde des animaux. Le montant reste fixé à 0,63 € par habitant.

Ce service est indispensable car la commune ne dispose pas de fourrière.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter une délibération autorisant le Maire à signer chaque année la présente convention.

Le conseil municipal, **autorise** le Maire à signer la présente convention avec la S.P.A., qui sera reconduite chaque année.

- conseil municipal du 05 avril -

Désignation de quatre élus du conseil municipal pour le COPIL du Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.)

Le Maire rappelle que la commune doit élaborer, avant le 30 mai prochain, un nouveau P.E.D.T. pour la rentrée scolaire 2018/2019. A ce titre, il est proposé de constituer un COPIL (comité de pilotage) qui pourra réunir jusqu'à : 4 parents d'élèves, 4 enseignants et 4 élus du conseil municipal dont le Maire et l'Adjoint à la vie scolaire.

Le conseil municipal est appelé à désigner deux conseillers municipaux qui assisteront à ce COPIL.

Madame Estelle BEQUET et Monsieur Michel BONNET présentent leur candidature.

Le conseil municipal, **désigne** les élus suivants qui siégeront au COPIL chargé d'élaborer le P.E.D.T. :

- Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire
- Claude BEAUPUY, adjointe aux affaires scolaires,
- Estelle BEQUET, conseillère municipale.
- Michel BONNET, conseiller municipal,

- conseil municipal du 05 avril -

Mise en agglomération d'une partie de la route de la Meyze

Le Maire souhaite évoquer cette question et qu'une délibération soit prise sur la mise en agglomération d'une autre partie de la route de la Meyze.

A ce titre, il rappelle que par délibération n° 2017-06 en date du 02 février 2017, le conseil municipal a accepté le principe de classer en agglomération la partie de cette voirie située en aval du carrefour entre la RD.17 et la RD.11, en direction du bourg de Nexon, et de consulter les riverains sur ce projet. Ce classement autorise la collectivité à procéder à des aménagements légers de voirie, implique une obligation d'entretien (tonte des bas-côtés, peinture routière, signalétique) et une limitation de la vitesse à 50 km/h.

A la suite d'une consultation écrite et d'une réunion publique, les riverains se sont prononcés majoritairement en faveur du déplacement de la limite de l'agglomération, la municipalité a toutefois décidé de réduire le tronçon initialement prévu et de positionner le panneau d'entrée d'agglomération à la hauteur de la maison funéraire.

A ce jour, compte tenu des perspectives de développement démographique et économique de la commune de Nexon, le Maire propose de déplacer à nouveau le panneau d'agglomération et de le positionner à la hauteur de la pharmacie, permettant de sécuriser son accès ainsi que celui de l'enseigne commerciale SUPER U.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (*12 pour, 6 abstentions*),

- émet un avis favorable sur le déplacement du panneau d'agglomération pour les motifs énoncés ci-dessus,

- autorise l'implantation du panneau d'entrée d'agglomération à hauteur de la pharmacie sur la RD11.

- conseil municipal du 05 avril -

Inscription au PDIPR de l'itinéraire de randonnée « du Nord au Sud » présenté par la commune de Janailhac

L'itinéraire proposé est d'une longueur de 17 km et sa durée totale pour des randonneurs pédestres (base moyenne de 4 km) est de 4H15.

Les communes traversées sont Janailhac, Nexon et Saint-Priest Ligoure.

Le conseil municipal, appelé à se prononcer sur cet itinéraire à inscrire au P.D.I.P.R. :

- **approuve** l'itinéraire de randonnée proposé par la commune de Janailhac, y compris la partie passant sur le territoire communal,
- **autorise** le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette procédure.

- conseil municipal du 05 avril -

Relocalisation de la gendarmerie

Le Maire informe le conseil municipal de son entretien avec Monsieur BONAVITA, Général de gendarmerie. Le service immobilier de la gendarmerie reste intéressé par la parcelle conservée par la commune, située à proximité du lotissement Cornedie, pour y implanter ses nouveaux locaux (bâtiment de service et logements).

La commune de Nexon serait également sollicitée au niveau des travaux de viabilisation. Une rencontre avec Monsieur Le Préfet pour évaluer la possibilité de mobiliser les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) et une rencontre avec l'O.D.H.A.C. (Office Public de l'Habitat 87) sera également programmée.

- conseil municipal du 05 avril -

Personnel

Personnel communal : avancements de grade

Le Maire expose qu'afin de permettre à certains agents municipaux d'avancer en grade, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création des postes suivants :

- deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- un poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- un poste au grade d'agent de maîtrise,
- un poste au grade d'agent de maîtrise principal.

Les anciens grades seront supprimés et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal,

- **approuve** la création des postes précités,

- dit que les anciens postes seront supprimés à compter de la nomination des agents.

- conseil municipal du 05 avril -

Les décisions sont votées la plupart du temps à l'unanimité.
Dans le cas contraire le résultat du vote est mentionné.

Maintien d'une seconde officine dans la commune

Courrier adressé à l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) le 26 mars 2018
à la suite de la manifestation du collectif « Sauvons la Pharmacie LABARRE » du 24 mars 2018

Monsieur Le Directeur,

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à notre demande d'organisation d'une table ronde en présence des représentants de l'Ordre des pharmaciens et de la CPAM, ainsi que de Monsieur Stéphane LABARRE, pharmacien titulaire, concernant le maintien de l'existence d'une seconde pharmacie à Nexon. Depuis notre courrier en date du 12 février dernier, nous avons été informés par Stéphane LABARRE de son dépôt en bonne et due forme auprès de vos services d'une nouvelle demande de transfert de son officine depuis le 9, rue Pasteur vers le 44 bis, route de la Meyze.

Nous vous informons que cette démarche de mise en conformité de la situation de l'officine au regard des instances de délivrance de l'autorisation d'ouverture reçoit l'assentiment général tant de la population, et de vous joindre copie de la pétition de soutien à cette réouverture comptant 3.269 signatures, que de l'unanimité des élus municipaux, autant attentif au respect de l'état de droit que du bon service rendu à la patientèle. Une délégation du comité de soutien a été reçue par le conseil municipal le 24 mars 2018, à l'issue d'une manifestation de soutien populaire organisée dans le bourg de Nexon ; une lettre ouverte des administrés du territoire a été remise à notre attention dont nous vous joignons également copie.

En préambule à notre plaidoyer, dans le contexte de risque de désertification médicale juxtaposé à celui de la volonté gouvernementale clairement annoncée par le premier ministre à Chalus le 13 octobre dernier de réduire ce risque, la fermeture administrative de l'officine a été reçue par l'ensemble de la population comme une terrible contradiction. Si la compréhension du respect légitime de l'autorité pleine et entière de vos services en matière de transfert d'officines est désormais parfaitement entendue par tous, l'émoi tant de la casse sociale entrainée par la mise en procédure de sauvegarde de l'entreprise que de la réduction des services rendus à la personne engendrée par l'interdiction de délivrance des médicaments demeure immense.

Aussi, afin d'apporter notre contribution municipale à votre examen de cette demande renouvelée de transfert, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments constituant des faits nouveaux ou informations utiles susceptibles de faire l'objet d'un réexamen favorable de la part de vos services.

Située en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.), la commune de Nexon peut être considérée comme « fragile » au sens de l'ordonnance du 4 janvier 2018, et donc faire l'objet d'une attention toute particulière quant aux conditions d'installation ou de transfert des officines.

Au titre de la bonne répartition du service sur le territoire, nous avons pris connaissance de la position personnelle et confraternelle des titulaires de la pharmacie Saint-Roch, qui ne recherchent, depuis le départ de la procédure de contestation qu'ils avaient engagés, que la bonne observance des règles et bonne obéissance aux autorités en matière de transfert. Nous avons reçu de leur part l'assurance que leur retrait de plainte en cours de procédure courant octobre 2017 est définitif.

Nous avons engagé, au tout début de l'année 2017, une consultation des riverains de la route de la Meyze pour la mise en agglomération d'une partie de celle-ci très sinueuse et dangereuse, très habitée et très commerçante. Une très grande majorité s'est prononcée favorablement à cette proposition, validée encore par une réunion publique exemplaire sur les exigences de sécurité et d'accessibilité des habitants et des chalands. Inscrit au budget prévisionnel 2018 par la commission finances, la mise en agglomération sera proposée à la délibération attendue du prochain conseil municipal du 5 avril 2018.

Ainsi, dès lors située dans le bourg de Nexon, la population résidente disposerait de deux officines judicieusement réparties sur son territoire, officines par ailleurs en meilleure situation qu'auparavant d'irriguer un territoire plus large que nous avons toujours appelé « Pays de Nexon », ainsi que nous vous le précisions dans notre courrier du 12 février 2018.

En effet, et il nous semble que l'argument demeure après fusion communautaire avec « Monts de Chalus », le Pays de Nexon uni autour de son bourg-centre encore riche de commerces et services compte près de 7.500 habitants, une population très largement au-dessus du seuil requis de 4.500 habitants pour l'existence de deux officines. Aussi sommes-nous confiants, population du territoire et ses élus dans la possibilité de sortir par le haut de l'impasse où nous nous sommes précédemment trouvés, et sommes désireux de soutenir les services de l'A.R.S. dans ses prérogatives afin qu'à aucun moment, ils n'aient le sentiment de se déjuger dans la nouvelle instruction du dossier, mais bien d'œuvrer au maintien et au développement de ce service à la personne attendu par tous.

Vous assurant de notre plus bienveillante attention, et vous renouvelant encore notre souhait le plus ardent de vouloir contribuer à la co-construction de notre territoire de santé dans tous ses aspects présents et futurs, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, en notre plus respectueux dévouement.

Le Maire, Fabrice GERVILLE-REACHE

Inauguration « sentier de mémoire » à la stèle de la Gare

Le **sentier de mémoire**, avenue Jean Jaurès, consacré à l'histoire du camp de Nexon a été inauguré le **28 avril dernier** en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne et de nombreux autres invités, élus, présidents ou représentants des associations de mémoire ou de vétérans, directrices d'écoles et de collège, enseignantes et élèves de Nexon.

Nous remercions très chaleureusement les bénévoles de la section territoriale de l'association « Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation A.F.M.D.», et leur président Claude BERODY pour le travail de collecte et de mise en forme des informations qui sont rassemblées sur les quatre panneaux double-face que nous avons installés à proximité de la stèle mémorielle inaugurée en 1993, et de l'obituaire inauguré en 2012, portant à notre connaissance les 458 noms des personnes de confession juive rassemblées à Nexon, en zone libre, le 26 août 1942 avec la complicité du régime de Vichy et assassinées par la barbarie nazie.

Ce 28 avril, avec l'aide précieuse de l'A.F.M.D., nous avons ouvert un espace d'information complémentaire et détaillé consacré au camp d'internement de Nexon et à la Shoah, une page écrite en lettres de sang et de souffrance dans l'histoire locale, nationale, européenne et mondiale, c'est-à-dire dans l'Histoire humaine. Ce sentier de mémoire à Nexon fera œuvre utile afin que les générations successives conservent bien vivant le souvenir de cette ignominie, et demeurent vigilantes à la défense du rempart que doivent être les valeurs républicaines.

En effet, le risque de l'acceptation par une population de l'ignoble barbarie s'insinue toujours progressivement dans les esprits. Les consciences peuvent lentement s'obscurcir lorsqu'on les abandonne aux ravages de l'outrance et de l'amalgame. Les totalitarismes et leurs « solutions finales » accèdent en effet au pouvoir aux termes de renoncements successifs, modestes mais réguliers, de la raison comme de l'éthique de la part de ceux qui les ont un jour acclamés. Je le rappelle, il nous appartient à tous de transmettre la connaissance des causes et des conséquences de cette d'abdication de la civilisation. Nous renouvelons notre hommage aux nombreuses associations de mémoire qui œuvrent pour que restent vivants, dans nos esprits et dans nos cœurs, les faits historiques et la tragédie des martyrs victimes de la barbarie d'un petit nombre, ainsi que la relative indifférence des foules. « *L'œil était dans la tombe et regardait Caïn* », a écrit Victor Hugo dans son poème « *La conscience* ». Nous rendons enfin hommage aux Justes qui, au péril de leur propre vie, ont apporté leur aide aux persécutés.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Territoire du Pays de Nexon

Depuis fin 2015, la Communauté de Communes, en collaboration avec l'ensemble des communes, conduit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le secteur du Pays de Nexon.

1. Les principales étapes du PLU intercommunal – RAPPEL

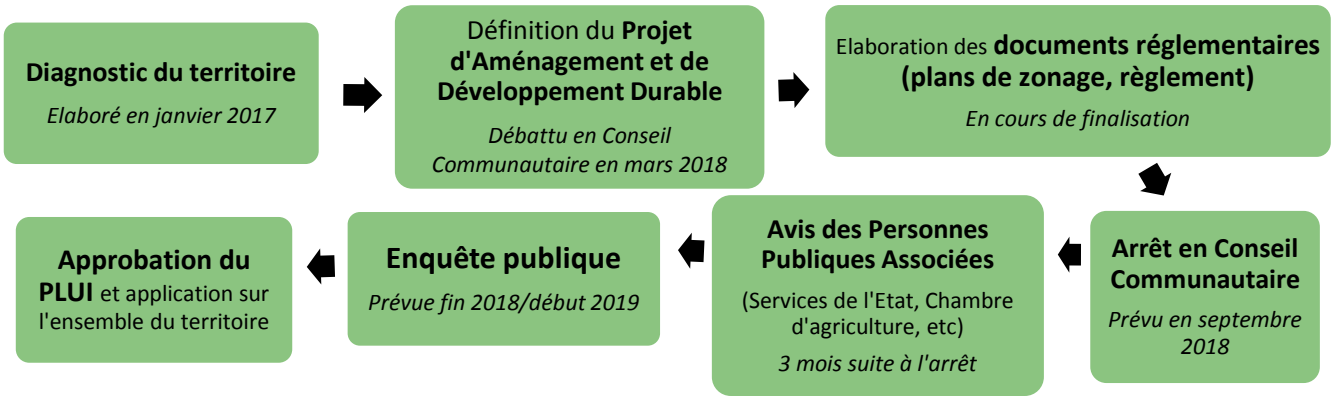

2. L'élaboration du PLU intercommunal - Etat d'avancement

Suite à l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), un travail a été mené avec les communes pour la définition du zonage. Ce travail s'appuie sur les contraintes réglementaires applicables en matière d'urbanisme (loi GRENELLE II, loi ALUR, réforme du Code de l'Urbanisme, etc), ainsi que sur les orientations générales définies dans le PADD.

L'ensemble du document sera porté à la connaissance des habitants du territoire, dans le cadre de l'enquête publique. Elle est prévue fin 2018 / début 2019 et sera annoncée par voie de presse et affichage sur la commune. Toute personne pourra alors prendre connaissance du zonage et présenter au commissaire enquêteur ses observations.

3. Ce qu'il faut savoir sur la validité des demandes actuelles

A ce stade d'élaboration du PLUI, certaines demandes de permis de construire ou de déclaration préalable pourront faire l'objet d'un « sursis à statuer », lorsque le projet est de nature à compromettre l'exécution du futur PLUI. Cela signifie que la demande ne sera pas instruite, pendant au maximum 2 ans, dans l'attente du nouveau document.

Exemple : un permis de construire pour une maison d'habitation, implantée sur une parcelle destinée à accueillir un équipement public, peut faire l'objet d'un sursis à statuer.

Par ailleurs, toutes les autorisations d'urbanisme déjà délivrées et celles qui le seront jusqu'à l'approbation du nouveau PLUI, seront valables pour la durée définie ci-après :

	Durée de validité	**Durée de prorogation**	**Nombre de prorogations possible**
Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUb)	18 mois	1 an	Infini tant que les règles ne changent pas
Déclaration Préalable	3 ans	1 an	2 fois
Permis de Construire	3 ans	1 an	2 fois
Permis d'Aménager	3 ans	1 an	2 fois
Permis de Démolir	3 ans	1 an	2 fois

Pour toute information, contactez la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus par mail à accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr ou par téléphone au 05 55 78 29 29.

R.A.M. : Relais Assistants Maternels « Les P'tits Bouts du Pays de Nexon »

Le **samedi 30 juin** prochain, à la salle Georges Méliès de NEXON, aura lieu la représentation d'un spectacle créé et interprété par les assistants maternels, les enfants et l'animatrice du relais assistants maternels « Les P'tits Bouts du Pays de Nexon ».

Intitulé « Voyage au soleil», le spectacle mêle chansons dansées et comptines à gestes. Les enfants, âges de 18 mois à 5 ans, accompagnés par leurs assistantes maternelles et l'animatrice du relais, danseront et chanteront sur ce thème, choisi en début d'année. Ils seront également accompagnés d'Aurélien FAUBERT, intervenant en éveil musical auprès des jeunes enfants.

Le spectacle, ouvert au public commencera à **10H00** et sera suivi d'un moment convivial autour de réalisations salées et sucrées apportées par les parents.

A l'honneur !

ESPRIT SPORTIF

Le C.D.O.S. (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne) a décerné le 26 janvier dernier, l'« ESPRIT SPORTIF » à **Martine FOUGERAS**. Son dynamisme, sa connaissance du secteur associatif et son esprit d'équipe contribue efficacement au développement de l'offre sportive sur le pays de Nexon,.

Membre du bureau de l'association Gymnastique Volontaire de NEXON, discipline qu'elle pratique depuis 20 ans, elle en devient secrétaire en 2006. En plus des différentes tâches de ce poste, elle appuie son « binôme » Sylvie GARRAUD, Présidente de l'association, dans la mise en œuvre d'un projet associatif fondé sur la mutualisation de certaines activités avec les clubs E.P.G.V. de La Meyze et Rilhac-Lastours.

CONCOURS : PRIX DE LA PRODUCTION POETIQUE

Félicitations à trois membres de l'A.A.J.P.N., **Camille BESSE, Lison MANEIX et Zélaïde ROUFFY**, qui ont reçu le **1er prix de la production poétique pour le concours "Dis-moi dix mots".**

Certains mardis soir, elles se sont réunies après le collège lors de l'atelier du "mardi créatif", au foyer des jeunes de Nexon. Cet atelier a permis de concocter une production dans le cadre du concours »Dis-moi dix mots ».

« Dis-moi dix mots » est une opération du ministère de la Culture dont l'objectif est de sensibiliser les élèves à la langue française d'une manière ludique grâce à son concours. Chaque année 10 mots sont proposés autour d'une thématique.

Camille, Lison et Zélaïde ont choisi de réaliser un document illustré à partir d'un texte en imaginant un récit court en intégrant 1 à 3 des 10 mots et l'illustrer avec des dessins, collages, etc.

Elles ont donc choisi 3 mots parmi les 10 mots suivants : Accent, Bagou, Griot, Jactance, Ohé, Placoter, Susurrer, Truculent, Voix et Volubile. Elles ont ensuite découpé une vingtaine de mots dans des magazines pour les assembler et former un poème.

Travaux

PAROLES D'ELU

Au dernier bulletin j'avais parlé de l'esprit d'équipe, cette fois je dois évoquer le respect de ses collègues de travail qui, j'en suis depuis longtemps convaincu, est une des valeurs essentielles du travail en équipe. A chacun d'en prendre d'abord conscience et surtout ensuite de l'appliquer.

Christian BETHOULE, Adjoint en charge des travaux et de la voirie

Bâtiments et voirie

Markoff :
Les deux appartements sont désormais occupés et les deux salles associatives sont très fréquemment utilisées d'autant plus depuis la fermeture du centre Agora en attente des travaux de réhabilitation par la Communauté de Communes.
Les agents municipaux ont commencé la clôture les jardins privatifs et l'installation des abris de jardin.

Ecole Elémentaire Jacques Prévert :
D'autres travaux sont prévus cette année. Ils consistent à la remise en état et à la mise aux normes d'accessibilité des escaliers intérieurs.
Les fenêtres et portes du bâtiment situé en face et qui abrite la salle des arts plastiques et la future garderie vont être changées.

Eglise :
Des travaux vont être rapidement mis en œuvre par l'entreprise RIMBAUX pour revoir l'étanchéité de la toiture de la sacristie. D'autres travaux seront aussi nécessaires sur le mur qui se dégrade à l'arrière de l'église.

Projet ateliers municipaux dans les anciennes poulinières :
Les travaux vont démarrer le 21 mai prochain

Voirie :
Cette année les travaux vont concerner :
- la voie communale n° 1 de l'entrée du camping de la Lande à la route du vieux St-Hilaire avec en option, la création d'écluses et aménagement de trottoirs aux abords du plan d'eau.
- l'impasse de Bel Air.
- la réalisation de poutres de rive sur la VC 201, VC 3, VC 133.
- le point à temps.

Centre équestre :
Plusieurs travaux de plomberie ont été réalisés par l'entreprise BARGET.

Plan d'eau de la Lande :
L'entreprise RIMBAUX a été sollicitée pour la réfection du mur de soutènement de la chaussée.

Travaux en régie

- La **réfection des peintures** des portes du cimetière et des grilles du monument aux morts sont en cours.

- Des **clôtures** ont été posées en partie pour l'instant pour délimiter et assurer la sécurité autour des bassins de pêche du plan d'eau.

RENTREE 2018-2019

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, réuni le 05 mars dernier, a approuvé, conformément aux décisions rendues par les Conseils d'Ecoles Maternelle et Elémentaire, et a reconduit la semaine de classe à 4,5 jours, soit :

- Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 09H00 - 12H00 et 14H00 - 16H15

- Mercredi : 09H00 - 12H00

La pause méridienne a été augmentée de 15 mn les lundis, mardis et jeudis et de 30 mn les vendredis, les élèves disposent désormais de deux heures de pause.

L'Inspection Académique émettra un avis favorable sur cette proposition non dérogatoire, début juin.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT :
- le mardi 26 juin à 18H00 (pour les nouveaux élèves et les enfants de maternelle qui entrent au CP).

ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO :
- les lundis 25 juin ou 02 juillet à 17H30 (pour les nouveaux élèves ou les enfants nés en 2015). Ceux de début d'année 2016 seront inscrits en liste d'attente et devront se renseigner auprès de la Directrice de l'Ecole Maternelle courant septembre pour connaître s'il y aura une rentrée ou pas en janvier 2019). Choisir le jour de la visite à l'école lors de l'inscription en mairie.

Il convient, avant ces réunions, de passer au préalable en Mairie muni du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant. S'assurer également, de son inscription à la cantine, si l'enfant est concerné (prévoir une photo). Pensez à porter la feuille d'inscription délivrée par la mairie le jour de votre venue à l 'école.

PETITE PRECISION *:*

*- Pour une meilleure gestion du contrôle des repas de cantine, les justificatifs d'absence des enfants, de plus de 5 jours, doivent **obligatoirement** être transmis en Mairie le jour de reprise de l'enfant à l'école.*

*- En cas de changement de forfait, il faut **obligatoirement** le signaler en Mairie avant la nouvelle période.*

RAPPEL DES PERIODES : *septembre à décembre*
janvier à avril
avril à juillet

Amicale des Aînés

Activités passées du 1er quadrimestre 2018

Mercredi 3 janvier, à 14H30, avait lieu l'***assemblée générale*** de notre association à son nouveau local ***Espace Lelong-Markoff*** - 13, av. Charles de Gaulle, pour les bilans 2017 et projets 2018. Notre association s'appelle maintenant **Amicale des Aînés de Nexon** : toujours environ 120 adhérents, toujours des finances raisonnables sans subventions publiques, toujours **Marcel DELIAT** président entouré par une bonne équipe dévouée.

Dimanche 28 janvier, salle Georges Méliès, nous avons ***fêté les Rois*** *et mangé* ***la galette*** offerte à tous les adhérents.

Dimanche 18 février, salle Georges Méliès, à 14H00, s'est déroulé notre ***concours de belote annuel*** qui a connu un grand succès ; tout s'est très bien passé et les organisateurs étaient bien fatigués.

Jeudi 22 février, salle Georges Méliès, nous avons eu une ***journée publicitaire avec la société Bioglobe*** : une information sur la magnétothérapie et ses bienfaits pour la santé. Un repas offert suivi d'un petit loto a terminé cette belle et instructive journée.

Dimanche 11 mars, à midi, nous avons déjeuné chez Frédéric MASSY : au menu, cette année, c'était ***paëlla*** !! Nous nous sommes bien régalés, il y avait une très bonne ambiance et nous étions assez nombreux.

Dimanche 8 avril, salle Georges Méliès, c'était notre ***Thé dansant de Printemps*** avec ***Vincent GAVINET*** qui a su mettre de l'ambiance. Tout s'est très bien passé pour les amateurs de danse et la participation convenable doit permettre un équilibre financier.

Quelques dates à retenir

Mercredi 16 mai, ce sera notre **marche de printemps** : cette fois vers les villages de Combrouze et Leycuras (de l'autre côté de la RD.704)

Début juin, voyage de 3 jours dans le Nord pour avoir un aperçu des Hauts de France : ***la Baie de Somme, les grandes plages, le vent, le Cap Gris Nez, les mines, Notre Dame de Lorette, les beffrois*** …

Mercredi 20 juin, nous aurons une **sortie pique-nique sur Vassivière** pour permettre à ceux qui ne supportent plus les longs voyages de connaître quand même les joies du voyage.

En juillet, ce sera **vacances et repos pour tous** : mais nous aurons bien notre **réunion mensuelle le mercredi 3 juillet**.

Dimanche 5 août : salle ***Georges Méliès***, ce sera notre repas **"Grillades d'été"** qu'il faut préparer !

A la mi-août, nous profiterons sans doute **des spectacles de la Route du Sirque** : pourquoi pas un spectacle long et un spectacle court ? Pour pouvoir comparer !!

Les Amis des Fleurs

SAMEDI 9 JUIN : Visite du jardin de Thérèse et Jean-Louis THOUREAU (au Clos de Nicot à Nexon), à 10H00 + pique-nique tiré du panier. Le bureau et les membres du Conseil d'Administration en profiteront pour faire le point des activités pour le second semestre.

MI-JUILLET : Concours communal des villes et villages fleuris. A l'adresse de tous les particuliers de Nexon, celui-ci permet d'offrir à la région Nouvelle Aquitaine, des arguments de promotion, et qu'un cadre de vie embelli par les fleurs mérite une attention particulière.

SAMEDI 04 et DIMANCHE 05 AOUT : Grande fête des lotus au parc AL GAULHIA, à Espartignac, près d'Uzerche. A découvrir en famille, avec vos amis, cela mérite le déplacement.

SAMEDI 1er SEPTEMBRE : Voyage en direction des Jardins du Gué (Deux-Sèvres) et du château de Chalandray, jardins labellisés "jardin remarquable". Comme les précédentes éditions, ce voyage organisé sur une journée sera au tarif inchangé (50 €) pour permettre à un maximum de membres d'y participer.

SAMEDI 06 OCTOBRE : Rendez-vous au Jardin des sens, à 14H00, pour la découverte de plus de 70 variétés de pommes de terre + à 17H00 ateliers ludiques sur la **pomme de terre** à la salle Georges Méliès. Participation libre. Vous pouvez aussi amener quelques variétés que vous avez cultivées.

Comité des Fêtes : quelques dates à retenir !

Le lundi de Pâques, nous avons organisé la **chasse aux œufs** avec cette année une nouveauté, les enfants avaient la possibilité de fabriquer les paniers, et ont reçu leur permis de chasser sous forme de parchemin, (un grand merci à Sandra pour cette idée). Une météo clémente, tout s'est bien passé.

Le 27 mai aura lieu le 1er **vide-greniers** de l'année, il se déroulera dans le centre bourg, avec une **course de « caisses à savon »** dans le cadre de la **Fête de printemps,** n'oubliez pas de vous inscrire… manèges et attractions foraines vous y attendront également.

Le 21 juin la **fête de la musique** comme à l'habitude : nous vous attendons nombreux, sur la place devant la Poste pour nous montrer vos talents de musiciens, de chanteurs et de danseurs.

Le 13 juillet, **repas bœuf-frites, feu d'artifice et bal populaire**, comme tous les ans.

Le dimanche 23 septembre : **2ème vide-greniers**, mais cette fois, dans le parc du château à l'occasion de la **Fête patronale de l'automne.**

Le programme de l'année est disponible dans les commerces ainsi qu'à la mairie.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Contactez nous au 06.37.45.91.92

Sanda

Le club de Sanda DEEP IMPACT se porte bien, et termine sa saison avec une soixantaine de licenciés, tous très assidus. Nous avons dû refuser 25 personnes, qui nous l'espérons nous rejoindront dés la rentrée prochaine.

Les 07 et 08 avril se sont déroulées les finales du championnat de France de Sanda et coupe de France de Qingda à Paris ou nous avons brillamment représenté les couleurs de Nexon.

Sur les 5 compétiteurs, 3 sont revenus médaillés :

- Médaillé de bronze au championnat de France : Roland Offer - 80 kg
- Médaillé d'argent pour la coupe de France Qingda : Paul Cervelle - 60 kg
- Et enfin médaillée de bronze pour la coupe de France Qingda : Mélissa Dumont - 48 kg

Nous tenons particulièrement à remercier toutes les personnes qui ont suivi et encouragé les compétiteurs et notamment les parents qui ont accompagné leurs enfants tout au long de ce weekend.

Vivre Nos Différences

Vivre Nos Différences est une association dédiée à la personne handicapée et à sa famille.
Nous proposons des ateliers créatifs et éducatifs ouverts à tous, sensibilisation à la Langue Des Signes Française.
Nous apportons écoute, conseils aux familles et personnes avec handicap.
Enfin, nous soutenons les familles en difficultés (secours alimentaires d'urgence).

Prochaines rencontres :
26 mai : salon handicap et communication FEYTIAT
27 mai : vide grenier de NEXON

Nous sommes à la recherche d'un local pour pouvoir stocker des denrées alimentaires dans le cadre de notre action en faveur des plus démunis

FESTIVAL HANDI FEST

Cette année, pour la 2ème édition du Handi'Fest nous avons mis à l'affiche 6 groupes d'artistes : Lucie Manusset, Rêv33, La Nomade Statique, Laxamax, Issman Cosy, Mimo tout droit venu de sa Bretagne natale.

Ces concerts solidaires sont l'occasion pour certains, de sortir de leur solitude, de faire un pas vers les autres, d'accepter les différences.

Emotions, partages, rencontres…Une fois encore cette année le pari a été gagné.

Nous vous attendons pour la 3ème édition en avril 2019 !

Marjorie LEPELVE, Présidente de l'association. vivrenosdifferences@gmail.com

Association Sportive Nexonnaise : bilan sportif

Que les temps sont durs !!! Après une météo exécrable depuis plusieurs mois qui a bouleversé le calendrier (annulations et reports des rencontres), c'est au tour de l'infirmerie d'afficher complet. Il est bien évident que, dans ces conditions, les résultats en découlent.

Bon, il y a aussi de bonnes nouvelles, puisque « l'effectif » des futures supportrices est en nette augmentation. En effet, c'est avec grand bonheur que nous avons appris la naissance de trois princesses :

***Romy** née le 26 décembre 2017 (fille de Adeline et de Julien)*
***Lalie** née le 05 mars 2018 (fille de Aurélie et Frédéric)*
***Eloane** née le 06 avril 2018 (fille Noémie et Vincent)*

L'AS Nexon adresse ses félicitations aux parents et leur souhaite beaucoup de bonheur.

Championnat D1 : L'équipe fanion occupe la 8ème place au classement après 16 rencontres (7 défaites, 2 nuls et 7 victoires), pour un total de 23 points.

Elle compte un match de retard contre BELLAC qui se jouera à domicile, le 08 mai prochain à 15H00. Une victoire sera indispensable pour se sortir de la « zone rouge », même si rien n'est fait pour l'ensemble des équipes dans ce championnat très serré où les montées en R3 (ancienne PH) et descentes en D2 se décideront peut être lors de la dernière journée. Mentionnons que l'équipe de l'US Vigenal/Bastide, dernière au classement, a été radiée de ce championnat. A la date de rédaction du présent, la commission du District de la Haute-Vienne n'a pas encore statué sur l'attribution des points aux équipes ayant déjà rencontré ce club.

D'autre part, et comme il s'agit de retracer un bilan, dirons nous « SPORTIF », nous ferons abstraction pour l'instant de tout commentaire sur la rencontre contre Beaubreuil qui a été arrêtée par l'arbitre avant la fin du temps réglementaire et où l'esprit « SPORTIF » était bien loin.

AIXE/VIENNE / NEXON	Victoire : 2/1
NEXON / VIGENAL BEAUBREUIL	Victoire : 3/0 (forfait)
ISLE / NEXON	Nul : 1/1
PANAZOL / NEXON	Défaite : 3/1
FOOTSUD / NEXON	Défaite : 2/0
NEXON / BEAUBREUIL	Défaite : 3/1 (match arrêté par l'arbitre avant la fin du temps réglementaire)
NANTIAT / NEXON	Défaite : 1/0
NEXON / AIXE/VIENNE	Victoire : 2/1
VIGENAL BEAUBREUIL / NEXON	Victoire : 3/0 (Equipe radiée)

Championnat D3 : L'équipe B, quant à elle, est sur une série de 5 défaites consécutives. Une des raisons principales de ces contre-performances tient principalement dans le fait du nombre important de joueurs blessés titulaires en équipe 1. Il est donc difficile de composer une équipe cohérente et homogène chaque week-end.

Elle se classe 10ème après 16 journées de championnat, avec 16 points (8 défaites, 4 nuls et 4 victoires). Comme l'équipe 1, elle compte un match en retard contre COUSSAC-BONNEVAL (actuellement dernier), qui se déroulera à NEXON le 1er mai prochain à 15H00 et qu'il faudra absolument gagner pour s'écarter de la zone de relégation.

SEREILHAC / NEXON	Défaite : 3/1
NEXON / ST LOUIS VAL	Victoire : 2/0
LA ROCHE L'ABEILLE / NEXON	Défaite : 2/0
LANDOUGE / NEXON	Victoire : 1/0
ST PRIEST/AIXE / NEXON	Défaite : 3/2
NEXON / FEUILLARDIERS	Défaite : 3/2
L'ALOUETTE / NEXON	Défaite : 1/0
NEXON / LANDOUGE	Défaite : 1/0
ST LOUIS VAL / NEXON	Défaite : 1/0

Concernant le **Challenge des Réserves,** c'en est terminé, puisqu'elle s'est inclinée 3/0 à ST-JUST LE MARTEL.

Depuis le début de saison, des joueurs ont été plus ou moins gravement blessés et certains ne pourront malheureusement pas reprendre la compétition avant la fin du championnat. Nous leur souhaitons un très bon rétablissement et espérons qu'une partie d'entre eux sera physiquement opérationnelle pour terminer la saison.

Le 03 mars dernier a eu lieu le traditionnel LOTO. Cette manifestation a eu un vif succès et la salle était pleine comme une ruche. Merci aux fervents joueurs et joueuses, à toutes les personnes bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée ainsi qu'à tous les sponsors.

27 mai : Dernière journée de championnat.
09 juin : Tournoi de pétanque
24 juin : Assemblée Générale

Hand Sud 87

Pour cette fin de saison et ce début de période estivale Hand Sud 87 propose à ses licenciés nombre de manifestations festives et sportives.

- Tournoi à NEXON courant juin (jeunes et moins jeunes)
- Week-end en Dordogne (SAINT-ASTIER).
- Assemblée générale à NEXON
- Opération "Grand Stade" chez nos voisins arédiens.

A bientôt dans les gymnases
ou sur notre site *www.handsud87.com*

T.C.B.N. : Tennis Club Bosmie-Nexon

Le Club de tennis de Nexon poursuit ses activités avec notamment la soirée couscous qui a eu lieu fin janvier à la salle Georges Méliès à NEXON. Plus de 60 personnes étaient présentes à ce repas.

Durant les vacances de février et d'avril divers stages ont été organisés : entrainement pour tous les âges, découverte prépa. physique pour enfants, et journée coaching pour ados.

Le dernier samedi des vacances a eu lieu la journée des parents, où chaque enfant pouvait inviter le parent de son choix (papa, maman, papy, mamie, tonton, tata...) pour jouer en double avec lui.

Prochains événements à venir pour la fin d'année

Pour le club : Tournoi Orange, Tournoi Interne, Tournée de tournois à POITIERS
Pour tous : Tournoi de Touchtennis.

ZUMBA® DE PAQUES POUR FETER L'ARRIVEE DU PRINTEMPS

A l'arrivée du printemps, l'association d'EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) de Nexon a organisé une soirée Zumba costumée à la salle Georges Méliés, afin de fêter la fin de l'hiver, au moins dans les cœurs !

C'est **Isabelle MOREAU**, vêtue comme une Pom-pom girl USA, une des animatrices du club, qui dirigeait les chorégraphies sur des musiques actuelles. Cet événement associait jeunes filles, mamans et enfants, et même mamies, ravis d'être déguisés et de découvrir la Zumba de manière très festive. Les messieurs étaient peu représentés, plutôt accompagnateurs que danseurs ! Dommage ! Ils sont pourtant les bienvenus. La plupart des danses était accessible au plus grand nombre, même si les habituées pouvaient mettre en exergue tout leur savoir-faire ! Cette soirée permet à tous d'oublier, cachés dernière un masque ou un loup vénitien, dans une ambiance carnavalesque, les petits et les grands soucis durant près de deux heures « non-stop ».

Les tenues des participants rivalisaient d'originalité, de gaîté et de couleurs : des tahitiennes, un Peter pan, des cow-boys, des déjantés, des infirmières, des indous, des fées, des pirates, des croisés en côte de maille, des poules et des poussins, « Pâques oblige » … Il n'y avait pas de cloches même s'il y en avait pour tous les goûts, un joyeux mélange dans une ambiance chaleureuse et sportive, même semblable à une « boite de nuit », car jeux de lumières et fumée, le tout dirigé par Fabrice, LE Pirate des Caraïbes le temps d'une soirée, étaient au rendez-vous ; nous le remercions pour sa participation.

Durant presque deux heures d'affilée que les participants n'ont pas vu passer, Isabelle a communiqué son rythme, sa tonicité, son dynamisme et sa grâce. Elle est un exemple à suivre pour toutes celles et ceux qui aiment danser et s'impliquer dans la vie locale et associative.

Pour les personnes qui voudraient rejoindre notre association, Isabelle assure les séances de Zumba®, tous les jeudis soir de 20H à 21H à la salle Méliès à Nexon.

LE PARCOURS DU CŒUR 2018 A ECHAPPÉ AUX AVERSES !

La 9ème édition du Parcours du cœur, organisé à Nexon par l'association de gymnastique volontaire, sous l'égide de la fédération française de cardiologie, a connu le dimanche 8 avril dernier, une participation active et nombreuse du public. La météo, très incertaine, selon les bulletins diffusés en amont, a finalement été bonne. Elle a incité les jeunes et les moins jeunes à sortir de chez eux pour emprunter les chemins, un peu boueux cette année, de la belle campagne du pays de Nexon.

Le point de ralliement pour les marcheurs était situé près du château de Nexon, dans l'enceinte du parc. Ces derniers avaient le choix entre plusieurs parcours et allures :

- une randonnée de 10 Km en marche nordique qui a attiré une vingtaine de personnes, suivi par **Joëlle GANIVET**, animatrice EPGV et sans bâtons pour environ 40 personnes qui ont emprunté le sentier des étangs, un peu modifié en raison d'une partie impraticable, encadrés également par des bénévoles de l'association.
- des petits parcours de 2,5 km dans l'enceinte du parc du Château, réalisés par trois groupes de huit à dix personnes avec un départ toutes les heures. Tout en marchant, ils ont pu admirer la beauté de la rivière anglaise, des arbres très anciens, des rhododendrons et écouter le chant des oiseaux, toujours accompagnés par les bénévoles de l'association. Au total, environ 80 personnes sont venues entretenir leur forme, leur santé en marchant dans un cadre alliant nature, paysage et patrimoine.

Sous un barnum, prêté par la Communauté de Communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus, **Gaëlle LAVIRON,** une **infirmière bénévole,** a répondu présente pour prendre la tension des participants avant et après l'effort. Son engagement a été vivement apprécié par les marcheurs qui ont loué sa gentillesse, son tact et sa compétence. La participation des professionnels de santé était un peu moindre cette année, sans doute en raison du début des vacances scolaires et des autres manifestations prévues ce même week-end. **Martine** a supervisé le réconfort des sportifs, en servant boissons chaudes, madeleines et jus de fruits (produits locaux), barres de céréales, pommes et fruits secs… aux participants.

Le Professeur Patrice VIROT, cardiologue, responsable de la fédération de cardiologie et de l'organisation des parcours de cœur de la région, nous a honoré de sa présence, ainsi que **Fabrice GERVILLE-REACHE**, Maire de Nexon.

Merci encore aux nombreux bénévoles, sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

Contact : Martine FOUGERAS, secrétaire (06.70.96.18.26) et Sylvie GARRAUD, Présidente (06.81.79.67.78)

L'AAJPN, Centre Social du Pays de Nexon, propose aux habitants de la Communauté de Communes un éventail d'activités et de services pour différentes tranches d'âges :

Accueil Jeunes 12-17 ans, Activités Récréatives, Accompagnement Scolaire, Réseau d'Echanges de Savoirs, Expositions, Maison de Services au Public, PIJ (Point Info Jeunesse), Point d'Accès Internet

Espace Rousseau – 87800 NEXON - Tél : 05.55.58.11.05
Horaires d'ouverture : Lundi (14H00-19H00) – Du Mardi au Vendredi (9H00-12H30/14H00-19H00)

✓ Maison de Services au Public : accompagnement pour tous dans les démarches de la vie quotidienne

Dans la continuité de ses missions d'accueil, d'information et de services aux habitants, le Centre Social a été **labellisé « Maison de Services au Public » (M.S.A.P.) depuis novembre 2016**.

Avec le soutien de l'Etat et des opérateurs partenaires (CAF, Pole Emploi, Caisse primaire d'Assurance maladie), la Maison de Services au Public propose :
- information et accompagnement pour tous dans les démarches de la vie quotidienne (**emploi, administration, vie pratique, santé, accès aux droits, formations, loisirs…**)
- diverses **permanences d'organismes** (cf planning détaillé à la fin de ce bulletin municipal)
- Et aussi : **consultation des offres d'emplois, aide à la rédaction de courriers et de CV** (sur RDV), **accès Internet** (libre ou accompagné) pour vos recherches et démarches en ligne….

Depuis novembre 2017, les animateurs des M.S.A.P. proposent également une aide individuelle afin d'accompagner au mieux les usagers dans les démarches administratives pour le permis de conduire et les immatriculations qui se font exclusivement en ligne sur le site du gouvernement : https://ants.gouv.fr

✓ Quel culot ! une création théâtrale de 6 jeunes nexonnaises

« **Quel culot ! »** est une création théâtrale de 6 collégiennes de Nexon qui aborde la question de l'égalité filles/garçons et des stéréotypes de genres. Cette création collective est née en 2017 d'un atelier proposé au centre social de Nexon.

Elodie, Elisa, Félicie, Lison, Margot, Suzie (accompagnées des animateurs Jérôme GAUDUCHON et Aurélie DELAHAYE) vous racontent des histoires de femmes, de femmes engagées, de femmes arrachées, de femmes qui luttent, de femmes qui ont lutté. Des aventures, des combats, des choix risqués. Un langage universel, une seule et même voix donnée aux femmes.

Cette création est largement inspirée de la bande-dessinée « **Les culottées » de Pénélope BAGIEU**, qui après une rencontre au salon de la BD d'Angoulême, nous a fait l'honneur de réaliser l'affiche du spectacle !

<u>En 2018, "Quel culot !" va voyager</u>

Cette création sera proposée dans les structures d'accueil de jeunes et les maisons de retraite. Elle évolue au gré des rencontres, des témoignages du public qui sont, par la suite, intégrés à la représentation.

<u>Un projet à soutenir</u> !

Fin 2017, "Quel culot" a reçu le premier prix de la Mutualité Sociale Agricole (**M.S.A. de la Haute-Vienne)** pour l'appel à projets "Mieux vivre en milieu rural".
Pour suivre cette aventure, Toutes les dates, toutes les infos... C'est par ici : https://quelculot.jimdo.com/

✓ Agenda (non exhaustif !!) : quelques rendez-vous proposés avant l'été par l'A.A.J.P.N. …

> Mercredi 23 mai + 13 Juin : atelier créatif spécial fête des mères pour les 8 à 12 ans – 14H30 au Centre Social - Nexon

> Samedi 26 mai – 17H00 : Cinéma "Croc Blanc" - Salle Méliès - Nexon

> Samedi 26 mai – 21H00 : Cinéma "Le Collier Rouge" - Salle Méliès - Nexon

> Mercredi 30 mai – 18H30 : Assemblée Générale de l'A.A.J.P.N. – Espace Rousseau - Nexon

> Sam. 2 juin – 20H30 : Soirée chanson – Salle Georges Méliès – Nexon

> Sam. 16 Juin - 20H30 : Spectacle des ateliers musique (Piano, Batterie, Flûte, Guitare, Percus...) - Salle Méliès Nexon

> Sam. 23 Juin – 20H30 : Spectacle de fin d'année des ateliers danse - Salle Méliès Nexon

> Jeu. 28 Juin – 18H30 : Représentation de l'atelier Théâtre Enfant - Salle Méliès Nexon

A.A.J.P.N. : 05.55.58.11.05 – pij.nexon@wanadoo.fr – www.aajpn.fr

PÔLE NATIONAL CIRQUE NEXON RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

A L'AFFICHE

MAI 2018 JUIN 2018 JUILLET 2018 AOÛT 2018

VENDREDI 25 MAI (19H30) LA ROUTE DU SIRQUE
Présentation publique du festival 2018
et carte blanche au Collectif XY
Grand Chapiteau, Nexon
Gratuit sur réservation au 05 55 00 98 36

Accompagné de l'équipe du Sirque, Martin Palisse présente le festival La Route du Sirque qui aura lieu du 6 au 25 août 2018. Une mise en bouche des spectacles à ne pas manquer, un moment de partage au cours duquel vous pourrez également découvrir une carte blanche du Collectif XY, la compagnie à la réputation internationale dans les portés acrobatiques à grand nombre, bluffants et périlleux, débarque à Nexon pour une résidence de création !
On en parle, on le fête, venez avec des ami(e)s... on AAAdore !

DU 12 AU 16 JUIN
FESTIVAL
L'UNION DES ECOLES
Organisé par le Théâtre de l'Union - CDN et l'Académie de l'Union, École Supérieure de Théâtre du Limousin

Le Sirque se rallie au Théâtre de l'Union - CDN de Limoges pour faire la part belle à la jeunesse et invite l'École Supérieure de l'Académie Fratellini.
Pour sa deuxième édition, ce festival invite pendant une semaine les élèves d'écoles nationales de théâtre venant de France et de l'étranger, l'occasion d'assister à des spectacles produits par ces écoles, mais aussi d'assister à des rencontres, débats, masterclass et stages autour de la question de la formation. Retrouvez sous le grand chapiteau à Nexon, en journée pour les scolaires, en soirée pour le public, ces étudiants d'une même génération, issus de deux écoles nationales supérieures de cirque et de théâtre.

SPECTACLE ÉVÉNEMENT

MERCREDI 13 JUIN (19H30)
Jeudi 14 juin à 14h30 (séance scolaire)
CIRCULUS
Spectacle de fin d'année des CF3 de l'Académie Fratellini
Mise en scène de Julia Christ et Jani Nuutinen
Grand Chapiteau, Nexon

Durée 1h - Billet couplé avec repas sur réservation
Jani Nuutinen et Julia Christ relèvent le défi d'accompagner les apprentis de troisième année dans la création de leur spectacle de fin d'études. Avec eux, ils retracent l'histoire d'un cirque itinérant. Au cœur de la nuit, quelques lueurs de lumière laissent deviner un convoi sur la route. Au clair de lune, une troupe de cirque s'installe.
Circulus déroule la journée de cette troupe en suivant la course du soleil : des répétitions au salut final pour un hommage au cirque d'autrefois qui a nourri l'imaginaire de ces jeunes artistes de demain.

VENDREDI 15 JUIN (19H30)
Vendredi 15 juin à 14h (séance scolaire)
LA CONDITION COLLECTIVE
gratuit
Séquence 9
de l'Académie de l'Union
Mise en scène d'Elsa Guérin
Grand Chapiteau, Nexon
Durée 45 min - Suivi d'un pique-nique

Imaginée et mise en scène pour les seize jeunes élèves-comédiens de l'Académie de l'Union, *La Condition Collective* est une pièce où jonglage et mouvement sont au cœur de l'écriture. Par une succession de transformations, un fondu enchaîné d'états, les corps et les objets s'agencent, entrent en contact pour former un groupe, gommant les frontières pour créer une entité, qui s'agrège et se désagrège, se répand, se rétracte, avance.

Vendredi 15 juin de 15h30 à 16h30
RENCONTRE ACADÉMIE FRATELLINI ET ACADÉMIE DE L'UNION
animée par **Martin Palisse**, directeur du Sirque

www.sirquenexon.com T. 05 55 00 98 36

EN BREF
Les prochains rendez-vous...

LUNDI 18 JUIN (19H)

FÊTE DES ATELIERS CIRQUE

Grand Chapiteau, Nexon

Ouvert à tous - Entrée libre

Les collégiens de l'option cirque du collège Arsène-Bonneaud (Nexon) et les enfants des ateliers 8/10 ans et ados s'emparent de la piste.
Pique-nique champêtre et collectif dans le parc du château de Nexon à l'issue de la présentation. C'est aussi le moment de prendre tous les renseignements pour une inscription 2018-2019.

VENDREDI 6 JUILLET (19H30)

HORS PISTE *I-SOLO*

Jérôme Thomas, auteur associé

Grand Chapiteau, Nexon

Gratuit sur réservation

Parler, jongler, manipuler, s'interroger, libertés, jouer, jouer avec des bouts de ficelle et avec l'inconnu. Jérôme Thomas s'engage dans la création d'un solo qui renouvelle son approche de la scène en tant qu'auteur et interprète. Il nous offre un Hors Piste, répétition publique à ne pas manquer !

Le Sirque est ailleurs

VENDREDI 6 (19H30) ET SAMEDI 7 JUILLET (19H)

ITINÉRAIRE DE SIRQUE *VOL D'USAGE* Cie La Quotidienne

Festival National de Bellac

Tarif : plein 10€, réduit 6€. Sur réservation.

Théâtre du Cloître 05 55 60 87 61 / info@theatre-du-cloitre.fr

Vous les avez découvert sur La Route du Sirque 2017 à Nexon et ils ont fait fureur ! Le duo de cirque pour sangles aériennes et vélo acrobatique installe son chapiteau à Bellac.

La Route du Sirque

FESTIVAL DU 6 AU 25 AOÛT

x Spectacles x Stages cirque 8-16 ans x Concerts et DJ x Expositions x Lindy Hop x Sérigraphie x Roller-disco x Restauration sur place... et autres surprises !

NEXON

La Route du Sirque attaque sa quatrième décennie sur les chapeaux de roues et s'annonce encore incontournable ! La Route du Sirque 2018 jongle avec la danse et les arts plastiques, zigzague avec le théâtre et les musiques actuelles, fusionne têtes d'affiche et découvertes, célèbre l'audace artistique, questionne l'autre et investit Nexon sous chapiteau, en salle et en extérieur. Le message est clair, le long du festival, le Sirque s'affiche en ville...

Programme disponible à partir du 25 mai

3 Stages Cirque 8-16 ans

Lun 06 ➛ Ven 10
Lun 13 ➛ Ven 17
Lun 20 ➛ Ven 24
août 2018

Sous chapiteau

Tarif 350€ - L'adhésion au Sirque et les repas du midi sont inclus.
(250€ habitants de la Communauté de communes du Pays de Nexon - Monts de Châlus dans la limite des places disponibles).
Disciplines Acrobatie – équilibre / Aériens (tissu et trapèze fixe) / Jonglage / Fil ...
Horaires 10h-17h

Les inscriptions sont ouvertes !
T. 05 55 00 98 33
actionculturelle@sirquenexon.com

Photographies : Samuel Buton pour XY | Julie Carretier-Cohen pour l'Académie Fratelleni | Tristan Jeanne-Vallès pour l'Académie Théâtrale de l'Union | Christophe Raynaud de Lage pour Jérôme Thomas | Vasil Tadevski pour La Quotidienne | Philippe Laurençon pour les stages Sirque.

LE TRAIT D'UNION - Etat civil

Naissances

05 janvier : Imaé Téa ACHARD - 4, rue du Clédier
07 janvier : Djayson Rayan Bernard Fernand COUDERT LAVET - 15, les Vanneaux
04 février : Alicia Ambre BOUSSELY - 7, Noyéras
17 février : Cyprien BARDET - 64, route de la Meyze
27 février : Logan DENIS ALMEIDA - 70, avenue Jean Jaurès
27 février : Noémie BAUSCH - 42, Biard
13 mars : Lauralynn Louise BELESCOT - 19, rue Pasteur
04 avril : Edouard TRÉBOSC - 3, rue de la Lombertie

Félicitations

Mariages

07 avril : Frédéric Vincent MASSY & Valérie Aline LAPLAUD
14 avril : Cyrille Henry LAHAYE & Denise DOLET
28 avril : Alexandre Olivier REPKA & Séverine Dany GOURCEROL
28 avril : Frédéric NICOT & Hawa FADIGA

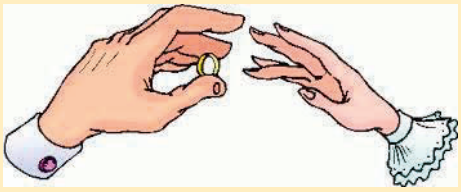

Nos meilleurs voeux

Décès

03 janvier: Flavie Marie Adèle VILLOUTREIX veuve TONELLI - Résidence du Parc
08 janvier : Jeanne FAUCHER veuve DESPLANCHES - 30, rue Georges Brassens
10 janvier : Germain François Joseph PRÉVOST - Résidence du Parc
21 janvier : Denise Marguerite CHAZELAS veuve FRUGIER - Résidence du Parc
23 janvier: Djayson Rayan Bernard Fernand COUDERT LAVET - 15, Les Vanneaux
30 janvier : Marie Eva BONNET veuve BOURLIAGUET-DUBLÉ - Résidence du Parc
07 février : René BONNAUD - Résidence du Parc
08 février : Marcel PIQUET - Résidence du Parc
15 février : Jean LAVERGNE - 72, avenue Jean Jaurès
16 février : Marguerite JARRY veuve MARQUET - Résidence du Parc
17 février : Raymonde CHAUSSE veuve MASSALOUX - 84, route de la Meyze
17 février : Roger DEBET - Résidence du Parc
19 février : Emma JAVERNEAUD - 5, rue André Furelaud
25 février : Marguerite RIBIÈRE veuve PIQUET - Résidence du Parc
03 mars : Gaston SOULIER - 15, route de la Meyze
10 mars : Michel André GIBAUD - 15, rue René Cassin
27 mars : René CAILLAUD - Résidence du Parc
09 avril : Roger André Jean CELESTIN - 14, rue Georges Brassens
25 avril : René AUVERT - 4, rue Jean Giraudoux

Nos condoléances aux familles éprouvées

Les Permanences

A la Maison du Département

Entrée 25, rue François Chénieux

➔ CONSULTATION POUR LES NOURRISSONS
Mme Nicole COUDOIN, puéricultrice
Les 2ème et 4ème VENDREDIS de chaque mois de 9H00 à 12H00 sur RDV au 05.55.58.30.91.

➔ ASSISTANT SOCIAL :
M. Renaud GRAFOUILLERE
Permanences :
Le LUNDI de 9H00 à 12H00 sans RDV
Le JEUDI de 9H00 à 12H00
(**sur RDV au 05.55.58.18.41 ou 05.55.58.30.91**).

➔ REFERENTE AUTONOMIE
Mme Aurélie COURIVAUD
Permanences :
Le LUNDI de 9H00 à 12H00
✆ 05.55.58.30.83

Entrée 28, av. Charles de Gaulle

➔ SECOURS CATHOLIQUE
Les MARDIS et MERCREDIS de 14H30 à 18H30.
En cas d'urgence. ✆ 06.61.79.16.80
Pendant les permanences, une vente solidaire de vêtements et accessoires de mode est proposée à très bas prix

➔ SECOURS POPULAIRE
Les 2ème et 4ème VENDREDIS du mois de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30
(les dons sont acceptés pendant toute la durée des permanences).
Accueil des familles de 14H00 à 17H30.
Pendant les permanences, un vestiaire de la solidarité est ouvert à tous moyennant une modique participation solidaire.

Contact et Information :
Fédération du Secours Populaire de la Haute-Vienne
✉ 6, rue Fulton 87280 LIMOGES
✆ 05.55.04.20.00 (hors permanence Nexon)
www.spf87.org

A la Mairie
6, place de l'Eglise
1er étage à droite

➔ SERVICE MANDATAIRE POLE DE NEXON (anciennement A.C.A.R.P.A.)

Intercommunal depuis le 1er janvier 2018

C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
(employés de maison, portage de repas à domicile, démarches administratives…)
Permanence physique :
lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
Permanence téléphonique :
du lundi au vendredi de 8H30 à 09H30
✆*05.55.58.26.79*
en dehors de ces horaires : sur RDV

Autres lieux de permanences

LES RESTOS DU COEUR
Tous les JEUDIS de 14H00 à 17H00.
Local situé 28 bis, av Charles de Gaulle.
✆ 05.55.79.89.89
ou 05.55.09.79.64 les jours de permanence.

Au Centre Social
- Maison de Services au Public -

➔ CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.)
La permanence a lieu, tous les **MARDIS de 14H00 à 16H00**, pour tous renseignements ou réclamations concernant, maladie, maternité, accidents du travail, dossiers C.M.U. ainsi que le dépôt des feuilles de soins.

➔ MISSION LOCALE RURALE
Accompagnement à l'orientation, la recherche d'emploi, la formation, infos et conseils (logement, santé...) pour les jeunes de 16 à 25 ans
Les JEUDIS de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
sur RDV au 05.55.70.45.74 (Mission Locale Aixe s/Vienne)

➔ CAP EMPLOI
Insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés. **Chaque 1er MARDI du mois.**
Sur RDV au 05.55.38.89.70 (Cap Emploi Haute-Vienne)

➔ ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR L'EMPLOI (A.R.P.E.)
Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du R.S.A. orientés par Pôle Emploi et les Maisons du Département.
Sur RDV au 05.55.08.34.55
(Maison du Département de St-Yrieix La Perche)

➔ ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE (F.N.A.T.H.) :
Accompagnement et conseils dans les démarches administratives et juridiques en matière d'accidents (du travail, de la circulation, de la vie privée..).
Chaque **3ème VENDREDI DU MOIS de 13H00 à 16H00.**

➔ ASSOCIATION TRAVAIL OCCASIONNEL SERVICE (A.T.O.S.)
Mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et entreprises.
Sur rendez-vous **les MARDIS de 10H00 à 12H00**
05.55.35.04.07 ou 06.24.92.25.82

➔ EURODESK
Information sur les dispositifs facilitant la mobilité européenne quel que soit votre projet de départ : études, formation professionnelle, stage, emploi, échanges/rencontres ou initiatives de jeunes.
05.55.58.11.05

➔ RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)
«P'TITS BOUTS DU PAYS DE NEXON»
Madame Julie BIERNE
Permanence **le VENDREDI de 13H00 à 17H00**
au Centre Social (Espace Rousseau)
✆06.33.65.85.75
rampaysnexon@yahoo.fr

Repas des Aînés le 24 février 2018

Vœux de la Municipalité le 26 janvier 2018

Manifestations communales en images

Journée des Déportés et inauguration sentier de mémoire le 28 avril 2018

HORAIRES D'OUVERTURE

AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

lundi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
mardi :	8H00-11H00
mercredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
jeudi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
vendredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H00
samedi :	8H00-11H30
vendredi de foire :	8H00-12H00 et 15H00-17H00

☎ 05.55.58.10.19
Fax. : 05.55.58.33.50

Courriel : mairie.nexon@orange.fr

Site communal : www.nexon.fr

Bulletin Municipal d'Informations de la Commune de Nexon

N° 256 – 1er quadrimestre 2018

Impression :
Atelier Graphique - LIMOGES
Directeur de la Publication :
Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire
Réalisation :
Martine FOUGERAS assistée de la commission communication
Photos : Martine FOUGERAS , Office de Tourisme et/ou associations
Dépôt légal : en cours